



AVIS PUBLIC

Avis public, vous est donné par greffière-trésorière, que lors d'une séance régulière tenue le lundi 10 février 2025, le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Rosaire a adopté le **Règlement n° 223-0225 relatif aux traitements des élus municipaux.**

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal, 208, rang 6, Saint-Rosaire, aux heures normales d'ouverture ou en effectuant une demande soit par téléphone ou par courriel.

DONNÉ à Saint-Rosaire, ce 18^e jour de février 2025.

Julie Roberge
Greffière-trésorière